

**DOSSIER D'INSCRIPTION TUINA SCHOOL. ®2024/2025**

☎ 06 29 41 93 78

Site internet : [www.tuinaschool.fr](http://www.tuinaschool.fr)

Courriel :

Nom : .....

Prénom .....

Adresse : .....

Ville : .....Code Postal : .....

Mail : .....N° tel : .....

Profession : .....

Date de Naissance :     /     /

**Réserve ma scolarité au sein de Tuina School.®**

**Dates des modules présentiels :**

**Organisation :** 21 jours de formation (7 modules de 3 jours) à Toulouse hôtel Novotel Wilson.

+ 8 cours en visio-conférences à votre domicile : comprenant cours et supports.

Les tarifs s'entendent frais d'inscriptions, assurance étudiants et supports pédagogiques compris (en présence de l'élève lors du cours).

Cochez X

- J'ai bien pris note que toute année commencée est due dans sa totalité, que les modules ne sont pas dissociables, et qu'une absence aux cours ou un désistement en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement.

Afin de valider ma réservation, je joins à mon **bulletin d'inscription** :

- **Une photo d'identité**
- **Un chèque d'arrhes de 250€ à l'ordre de TUINA SCHOOL**, déposé lors du début de l'activité (sauf en cas de désistement intervenant avant les 30 jours précédents la rentrée).  
Le premier jour de formation, je compléterai le solde dû par 8 chèques maximum qui seront déposés chaque début de mois
- **Le règlement intérieur** signé.

- Fait le .....à .....

**Signature** : précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Bulletin d'inscription à renvoyer à:**

**TUINA SCHOOL.® - 155, Rue de Cazauciat - 33240 TARNES**

(Centre de traitement administratif)

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Références légales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les étudiants, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 1 : Vie scolaire

Il est formellement interdit aux étudiants :

- D'introduire **des boissons alcoolisées** dans les locaux de cours (hormis les événements organisés de Tuina School).
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues ou tout autre produit illicite
- De perturber les cours par une utilisation intempestive (sonneries / messages personnels) de leur téléphone portable.
- A la fin de chaque séminaire, les tables devront être repliées et rangées dans leur housse.

Un « espace repas » peut être alloué aux étudiants (selon accord de l'hôtel) pendant la pause du midi : il ne peut être que dans les salles de cours et non pas dans les espaces communs du centre de formation.

### Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de Tuina Scholl pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de Tuina School
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation sans aucune modalité de remboursement. En fonction de la gravité des faits, si ceux-ci portent préjudice au bon fonctionnement et à l'image de Tuina Scol, tout recours juridique pourra être envisagé.

### Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne pourra être prononcée envers un étudiant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque l'étudiant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Au cours de l'entretien, l'étudiant a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, étudiant ou personnel de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué aux étudiants : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Une sanction éventuelle fera l'objet d'une notification écrite et motivée aux étudiants sous forme d'une lettre remise contre décharge.

### Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité, également en ce qui concerne les gestes techniques associés aux travaux pratiques.

Afin de respecter les règles d'hygiène et les normes qualités fédérales, **Vous serez obligatoirement équipé d'une housse de protection couvrant la totalité de votre table de travail** (troué à la tête et de couleur : gris foncé), ainsi que tout matériel conforme aux nécessités sanitaires. **Le non-respect de cette demande vous interdira toute pratique.**

## REGLEMENT INTERIEUR

### • Article 6 : **Horaires de formation**

Le respect des horaires est un impératif qualité pour le bon déroulement de la formation. La présence aux cours sera objectivée par une feuille de présence datée et OBLIGATOIREMENT signée par journée par chaque étudiant participant.

Une absence supérieure à 25% du temps total de formation pourra remettre en question la validation de votre formation. Dans ce cas, une attestation de suivi de formation non qualifiante pourra être délivrée sur demande et comportera le nombre d'heure de formation effectuées.

### • Article 7 : **Engagement mutuel**

Toute année de formation est due dans sa totalité, les différentes modalités de paiement (en totalité ou par paiements fractionnés) feront l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et la direction de Tuina School.

Tout arrêt en cours d'année ou manquement à une ou plusieurs journées de cours ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

L'engagement définitif sur l'année se formalisera à la signature du contrat en respectant les délais légaux de dénonciation.. En contrepartie, Tuina School s'engage à fournir les prestations de formation selon un calendrier annuel remis à chaque étudiant au plus tard 1 mois avant le 1er séminaire de chaque année.

### • Article 8 : **Lieux des cours**

Les étudiants sont avisés en début d'année des lieux de cours de chaque séminaire. La direction de Tuina School se garde le droit – selon des besoins logistiques - de modifier ces prévisions à n'importe quel moment, les étudiants étant prévenus – si cas de force majeure – avant chaque séminaire.

### • Article 9 : **Considérations religieuses / politiques**

Tuina School est un établissement d'enseignement laïc et apolitique. Les modalités de fonctionnement seront en ce sens les applications légales en vigueur.

Aucun prosélytisme religieux ou militantisme politique, ne sera toléré aussi bien de la part des étudiants que des enseignants, au sein de la formation, sous quelque forme que ce soit.

Les étudiants sont informés que la participation active de chacun aux travaux pratiques nécessaires à la qualité de l'enseignement est obligatoire. Cela implique :

- De la part de Tuina School : d'expliquer clairement les gestes et techniques employées, et d'apporter la plus grande vigilance au respect des étudiants, notamment – et selon les dispositions légales – en matière de harcèlement.

- De la part des étudiants : accepter une participation active aux différents travaux pratiques et de prévoir dans ce cadre une tenue de sous-vêtements décents.

### Article 10 : **Comportement et éthique**

Tuina School est un établissement d'enseignement mettant à votre service des enseignants qualifiés (selon les critères établis par le MQRP de référence) et cautionnés uniquement à ce titre.

Tous autres types de relations en dehors du cadre d'enseignement de Tuina School, qu'elles soient personnelles ou bien professionnelles, reste sous la responsabilité des personnes concernées et en aucun cas Tuina School ne sera tenu pour responsable des conséquences possibles de ces agissements.

En revanche, toute éventuelle relation personnelle ou professionnelle entre étudiant et enseignant mettant en péril l'intégrité de la formation sera sanctionnée (CF Article 3 du présent règlement)

## REGLEMENT INTERIEUR

Il fait partie des fondamentaux éthiques de Tuina School de veiller à ce que tout propos concernant les personnes (direction, enseignants, intervenants, étudiants, secrétariat) soit verbalisé dans un langage correct et respectueux, que ce soit en paroles ou par écrit : en contrepartie, il sera exigé le même comportement de la part des étudiants.

Toute communication ayant lieu par un ou des groupes sociaux autre que le site officiel de Tuina School restera sous la responsabilité des participants au dits groupes : en cas de diffamation manifeste Tuina School se réserve le droit de poursuivre en justice les éventuels contrevenants, notamment le responsable créateur du groupe.

### Article 11 : **Respect des buts de la formation**

Tuina School est un établissement d'enseignement mettant à votre disposition des cours animés par projection associés à une pratique. Tuina School s'engage à fournir tous les supports d'enseignement nécessaires et le matériel permettant l'acquisition des connaissances enseignées sauf l'huile de massage qui pourrait présenter des problématiques allergènes que nous ne pourrions connaître.

### Article 12 : **Propriété intellectuelle**

Tous les supports pédagogiques ainsi que les enregistrements audios effectués lors des cours, après accord de l'enseignant et de la direction de Tuina School, sont considérés comme propriété intellectuelle de Tuina School. Ils ne pourront être diffusés ou utilisés publiquement de quelque manière que ce soit sans accord préalable de la direction de Tuina School sous peine de poursuites judiciaires.

### Article 13 : **Droits à l'image**

Dans le cadre des activités, et ce pour un soutien pédagogique, il est possible que certaines images (photos ou vidéos) soient prises in situ, sous permission de l'enseignant chargé du cours.

Il vous appartient de notifier votre opposition à la diffusion d'images dans lesquelles vous pourriez apparaître lors des prises de vues, cette opposition sera manifestée de façon écrite par courrier adressé à la direction de Tuina School dès le début de l'année scolaire.

### Article 14 : **Validations des compétences**

Aux termes de la formation et en cas de suivi de la formation il vous sera délivré **une attestation de formation Tuina School.**

A la suite de cette formation vous pourrez valider également vos compétences après une formation dispensée par le Dr Wang Tong au sein de l'université de MTC de Pékin afin d'obtenir **un certificat chinois co-signé de l'Académie de MTC de Pékin & du Dr Wang Tong.**

Fait en 3 pages et en double exemplaire, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Tuina School

**Etudiant :** Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### **Signature**

Précédée de la mention « lu et approuvé.

